Image not found or type unknown

Acompte versé achat chio LOF

Par **ABALAN Patrick**, le **12/01/2013** à **15:34**

Bonjour,Madame, Monsieur,

Le 25 novembre, nous avons versé un acompte de 300 euros par contrat de réservation pour un chiot scottish terrier né le 28 novembre 2012, mentionné par ce contrat comme « Chien de Compagnie qui sera lors de son départ : pucé, primo vacciné et inscrit au LOF.

Ce chien nous l'avons vu pour la première fois lundi 7 janvier.(à 250 km de notre domicile) agé de 7 semaines..

Nous avons constaté une anomalie : l'oreille gauche n'est pas dressée. De ce fait ce chiot ne pourra être confirmé.

Nous devons retourner chez cet éleveur le 1er février pour prendre livraison du chiot.

Si ce défaut à l'oreille est confirmé quel est notre recours pour récupérer les 300 euros qu'il a bien sur encaissé par chèque.

D'avance merci pour votre réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés